

Extrait du Association PREV-HERAULT

<http://www.prev-herault.org>

Midi Libre du 23 mars 2007

- ACTUALITES - Du coté des médias -

Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2007

Description :

Appel Source des Cent-Fonts : PREVHE plaide l'innocence

Copyright © Association PREV-HERAULT

Tous droits réservés

Vendredi 23 mars 2007

Appel Source Cent-Fonts : Prevhe plaide l'innocence



Une dizaine de militants rassemblés, hier, devant le palais de justice. D. C.

RAPPEL

→ **Trois militants de l'association avaient bénéficié d'un non-lieu en première instance**

La remorque largement garnie de tuyaux en tous genres a été stationnée devant la cour d'appel. Une façon pour les militants de l'association Prevhe (Protection des ressources en eau de la Basse vallée de l'Hérault) de traiter par l'humour le contentieux qui les oppose au conseil général.

En toile de fond du dossier, on retrouve l'important désaccord sur l'opportunité d'exploiter la source des Cent-Fonts. Suspectés de s'être introduits illégalement sur le site lors des essais de pompage, Philippe Machetel et deux autres membres avaient été visés par une plainte du Département. À l'issue de l'instruction, le trio avait toutefois bénéficié d'un non-lieu. Une décision frappée d'appel et qui a donc

conduit l'ensemble des protagonistes devant la chambre d'accusation de la cour d'appel, hier matin.

Après avoir examiné le dossier, les magistrats diront si l'instruction doit être rouverte ou si l'ordonnance de non-lieu est bien justifiée. Pour Philippe Machetel - également candidat aux législatives face à André Vezinhet avec l'étiquette de Cap 21 -, cette nouvelle procédure est assimilée à « *de l'acharnement* ». « *C'est un déni de démocratie. Il nous est simplement reproché de nous être opposés à un projet dit d'utilité publique, d'avoir fait acte de résistance civile* », a-t-il dénoncé, hier, devant les marches du palais de justice. Avec la dizaine de militants rassemblés devant les tuyaux - et notamment Martine Petitout -, il s'imaginait célébrer différemment la journée mondiale de l'eau. La décision de la chambre d'accusation est, elle, attendue dans une huitaine de jours. ●

G. T.